

Cosy n°2025_DEL068

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 21 octobre 2025

Projet expérimental d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque pour la production d'une énergie solaire sur la commune de Maulévrier

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un octobre à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), Gérard MOISAN (Angers Loire Métropole), Xavier TESTARD (délégué suppléant de Alain MORINIÈRE, Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Etaient absents

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Pierre BROSSÉLIER (Loire-Layon-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Christophe POT (Baugeois Vallées), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté)

Ont donné pouvoir

Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-31, L 2224-32, L 2224-34 et L 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L 315-1 et suivants, L 331-5 et D. 315-1 à D.315-11 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-033 du 24 juin 2025 et par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025_DEL058 du 21 octobre 2025 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 89/2024 du 17 décembre 2024, relative aux accompagnements et missions de personne morale organisatrice (PMO) du Siéml pour le déploiement et le suivi d'opérations d'autoconsommation collective (ACC) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Maulévrier n° 2024-70 en date du 11 septembre 2024 relative au projet photovoltaïque du Siéml sur le centre technique municipal de la commune ;

Considérant que le Siéml est compétent pour réaliser des installations de production d'énergies renouvelables et agit en faveur de la maîtrise de la demande en énergie et de l'efficacité énergétique ;

Considérant que la réalisation à titre expérimental d'un projet de conception et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque en toiture en vue de produire de l'électricité pour plusieurs de bâtiments communaux permettrait au Siéml de renforcer son soutien au développement des installations de production d'énergies solaires sur le territoire de ses collectivités membres ;

Considérant que la commune de Maulévrier s'est portée volontaire pour participer à cette expérimentation en vue de bénéficier de l'électricité produite depuis une centrale photovoltaïque installée en toiture de son centre technique municipal par le Siéml ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver la réalisation par le Siéml à titre expérimental d'un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre technique municipal de Maulévrier pour la production d'une énergie solaire ;
- d'approuver les modalités de calcul du prix de vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque du Siéml et autoconsommée par la commune, en annexe.

Étant précisé que :

- les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget primitif du budget principal du Siéml 2025 modifié par la décision modificative n° 2 ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35